



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2006-2007

**L'HONORABLE MICHAEL A. BROWN
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

ISSN 1710-5625

Introduction

Le présent document est le quatrième plan d'accessibilité annuel élaboré par l'Assemblée législative de l'Ontario. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le troisième plan annuel, et décrit les engagements pris pour la quatrième année, 2006-2007, afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

L'Assemblée législative a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible.

Message du président

Tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus de par la loi d'avoir un plan d'accessibilité annuel et de le mettre à la disposition du public. Il s'agit de la quatrième année pour laquelle de tels plans sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans l'ensemble de la province.

L'Assemblée législative est déterminée à améliorer l'accessibilité en repérant et en supprimant les obstacles et en évitant d'en créer de nouveaux dans les domaines clés du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information et dans le milieu bâti.

L'Assemblée s'appuie sur le succès de ses trois plans précédents et demeure à l'affût des meilleurs moyens de répondre aux besoins des personnes handicapées qui ont affaire à l'Assemblée, qu'il s'agisse d'employés, de citoyens en général ou de députés de l'Assemblée législative.

Je vous invite, le cas échéant, à transmettre vos commentaires ou vos préoccupations à la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la fin du présent document.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Michael A. Brown

(Président de l'Assemblée législative)

Rapport sur les réalisations

La plupart du travail accompli au cours de la troisième année était axé sur la planification des améliorations futures dans le domaine des communications et de l'information, du service à la clientèle et du milieu bâti. Les travaux prévus au cours de la quatrième année se fondent sur les projets entrepris au cours de l'année précédente; des changements seront apportés à notre site Internet, l'accès à l'édifice de l'Assemblée législative sera amélioré et notre personnel sera davantage sensibilisé aux questions d'accessibilité.

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité en 2005-2006

Communications et information

Engagement

Améliorer la connaissance des technologies d'aide au sein du comité sur l'accessibilité de l'Assemblée.

État d'avancement

Engagement réalisé.

Mesure

Le comité a visité le nouvel édifice de l'INCA pour voir à quoi ressemblent des installations ultramodernes et s'en inspirer.

Engagement

Faire connaître le comité sur l'accessibilité en diffusant de l'information sur ses activités au sein de l'Assemblée.

État d'avancement

Engagement réalisé.

Mesure

Le comité a exposé une présentation de ses activités lors d'un salon de la technologie tenu dans l'édifice de l'Assemblée en septembre 2005.

Milieu bâti

Engagement

Mettre en œuvre les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario diffusées par la Société immobilière de l'Ontario.

État d'avancement

Engagement réalisé.

Mesure prise

Ces normes ont été respectées dans les projets d'immobilisations et de rénovation menés en 2005-2006, notamment la rénovation de la Direction des publications parlementaires à l'été 2006.

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité en cours

Service à la clientèle

Engagement

Élargir la formation du personnel de l'Assemblée en matière d'accessibilité.

État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

Mesure

La formation en matière d'accessibilité a été intégrée au programme de formation de l'Assemblée « Respect in the Workforce » que doit suivre toute personne nouvellement embauchée.

Justification

Ce programme pluriannuel est nécessaire pour sensibiliser tous les membres actuels et nouveaux du personnel de l'Assemblée.

Communications et information

Engagement

La nouvelle conception du site Web de l'Assemblée intégrera l'affichage des symboles internationaux d'accessibilité pour indiquer l'accessibilité, la disponibilité de documents en formats de substitution et d'appareils ATS, et l'emploi d'un langage simple pour que le contenu préparé pour le site Web soit accessible. Des lignes directrices seront élaborées pour les sites Intranet et Internet afin de tenir compte des meilleures pratiques, des études effectuées et des technologies disponibles.

État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

Mesure prise

La prise en compte des questions d'accessibilité a été intégrée au plan du projet de refonte du site Web de l'Assemblée, mené au cours de 2006.

Justification

Le nouveau site sera lancé dans les premiers mois de 2007.

Engagement

Installer un téléviseur avec sous-titrage codé dans la tribune du président.

État d'avancement

Engagement non réalisé.

Mesure prise

La logistique a nécessité un examen de cet engagement.

Milieu bâti

Engagement

Modernisation de la plate-forme élévatrice située derrière le grand escalier de l'édifice de l'Assemblée.

État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

Mesure prise

La conception du nouvel ascenseur visant à remplacer la plate-forme élévatrice est terminée. Si le financement est approuvé, un nouvel ascenseur sera installé en 2008-2009, ce qui améliorera l'accessibilité vers l'aile nord de l'édifice de l'Assemblée.

Justification

Il s'agit d'un projet de conception et de construction d'une durée de deux ans.

Engagement

Améliorer la signalisation relative à l'accessibilité dans toutes les zones de l'édifice ouvertes au public et au personnel.

État d'avancement

Engagement en cours de réalisation.

Mesure prise

On élabore des plans pour revoir la signalisation et définir les meilleurs nouveaux concepts.

Justification

Du financement est nécessaire pour planifier, créer et installer des outils de signalisation permettant de répondre aux besoins de l'édifice historique de l'Assemblée.

Engagements – Mesures pour éviter la création de nouveaux obstacles

Service à la clientèle

Obstacle

Bien que tous les chefs de bureau et les superviseurs aient suivi la formation en ligne sur l'accessibilité, il n'a pas été demandé aux autres employés de l'Assemblée de suivre la formation. Les nouveaux membres du personnel sont informés de la formation sur l'accessibilité par le biais du programme de formation « Respect in the Workforce »; toutefois, on ne surveille pas si les gens suivent le cours en ligne.

Engagement

Augmenter le nombre d'employés, autres que les chefs de bureau et les superviseurs, qui suivent la formation sur l'accessibilité. Cette année, on visera principalement à s'assurer que tous les nouveaux employés suivent le module de formation en ligne.

Responsabilité

Ressources humaines

Échéancier

Effectuer un suivi trois mois après l'achèvement de la formation « Respect in the Workplace » pour s'assurer que la formation en ligne sur l'accessibilité a été suivie.

Obstacle

Les laissez-passer spéciaux sur papier qu'il faut se procurer pour pouvoir accéder aux tribunes du public ne sont pas disponibles en formats de substitution.

Engagement

Faire en sorte d'imprimer ces laissez-passer en gros caractères et en braille.

Responsabilité

Service de sécurité de l'Assemblée.

Échéancier

À réaliser d'ici mars 2007.

Emploi

Obstacle

Il n'a pas été demandé aux employés de l'Assemblée de faire part de leurs observations sur les obstacles à l'emploi pouvant exister à l'Assemblée.

Engagement

Le comité sur l'accessibilité demandera aux employés de l'Assemblée de faire part de leurs observations à ce sujet.

Responsabilité

Comité sur l'accessibilité.

Échéancier

Automne 2007.

Communications et information

Obstacle

Le site Internet actuel n'a pas été conçu en tenant compte des questions d'accessibilité, mais il est conforme aux Directives pour l'accessibilité aux contenus Web du W3C (mai 1999).

Engagement

Le refonte du site Web de l'Assemblée est en cours et le nouveau site sera lancé dans les premiers mois de 2007. À ce moment, l'architecture de l'information, la conception de l'information, la navigation, l'organisation et toutes les pages de données (y compris l'information sur les projets de loi et les députés) seront développées et mises à l'essai pour s'assurer qu'elles respectent les normes d'accessibilité des Directives pour l'accessibilité aux contenus Web (version 1.0 AA).

Responsabilité

Équipe chargée de la refonte du site Web de l'Assemblée.

Échéancier

Début de 2007.

Obstacle

Le comité sur l'accessibilité doit continuer de se familiariser avec les nouvelles technologies et les installations nouvelles et modernisées afin d'étoffer ses connaissances sur les obstacles possibles.

Engagement

Améliorer la connaissance des technologies d'aide au sein du comité sur l'accessibilité au moyen de visites d'établissements appliquant les meilleures pratiques, par exemple l'Adaptive Technology Resource Centre de l'Université de Toronto.

Responsabilité

Comité sur l'accessibilité

Échéancier

Printemps-été 2007.

Obstacle

Il faut que le personnel de l'Assemblée connaisse davantage les activités du comité sur l'accessibilité de l'Assemblée.

Engagement

Fournir davantage de renseignements au personnel sur les questions touchant tous les types d'obstacles et sur les activités menées pour les éliminer. Cette information comprendrait un article dans le prochain numéro du bulletin du personnel de l'Assemblée.

Responsabilité

Comité sur l'accessibilité

Échéancier

Printemps 2007

Milieu bâti

Obstacle

La plate-forme qui est située derrière le grand escalier et qui offre le seul moyen accessible pour se rendre à l'aile nord en provenance des ailes sud, est et ouest fonctionne mal et est désuète. Les rampes d'accès sont trop inclinées pour pouvoir se mouvoir sans problèmes.

Engagement

Installation d'un nouvel ascenseur menant à l'aile nord et enlèvement des rampes d'accès derrière le grand escalier.

Responsabilité

Direction des locaux de l'enceinte parlementaire

Échéancier

La conception d'un nouvel ascenseur pour remplacer la plate-forme élévatrice est terminée. Si le financement est approuvé, l'appel d'offres pour le nouvel ascenseur sera lancé en 2007-2008 et celui-ci sera installé en 2008-2009.

Obstacle

Il n'y a pas de système d'intercommunication dans le vestibule de l'entrée sud du sous-sol accessible de l'Assemblée, ce qui fait qu'il est difficile d'accéder à l'édifice de l'Assemblée en dehors des heures ouvrables.

Engagement

Installer un système d'intercommunication de façon à permettre l'accès en tout temps par l'entrée du sous-sol accessible.

Responsabilité

Direction des locaux de l'enceinte parlementaire

Échéancier

Décembre 2007.

Obstacle

La signalisation relative à l'accessibilité dans l'édifice n'est pas très visible, entre autres à cause du faible contraste.

Engagement

Améliorer la signalisation relative à l'accessibilité dans toutes les zones de l'édifice ouvertes au public et au personnel.

Responsabilité

Direction des locaux de l'enceinte parlementaire

Échéancier

Des plans sont en cours d'élaboration pour revoir la signalisation et définir les meilleurs nouveaux concepts. L'engagement sera réalisé en septembre 2007.

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité de l'Assemblée législative sont toujours les bienvenus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Vicki Whitmell, M. bibl.
Directrice générale
Bibliothèque de l'Assemblée législative
Assemblée législative de l'Ontario

416-325-3939
vicki_whitmell@ontla.ola.org

Site Web : <http://www.ontla.on.ca/french/index.htm>

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : <http://www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1710-5625
This document is available in English.

